

LETTRE ÉCONOMIQUE
Égypte

Une publication du SE du Caire
Numéro 147 mars 2024

**Le chiffre
du mois**

8 Md USD

Nouveau Montant du
programme FMI

Sommaire

Actualités	4
Relations économiques bilatérales	4
Programme FMI	9
Paquet d'aide financière de l'Union européenne.....	10
Brèves économiques	10
Notes d'analyse	15
Échanges commerciaux France-Égypte en 2023	15
La réforme des subventions publiques	19
Les enjeux du plastique.....	22
Indicateurs	25

« LA VIE EST UN BALLET, ON NE LE DANSE QU'UNE FOIS »

Proverbe Malinké

Un ballet parfaitement chorégraphié. C'est ainsi que l'on pourrait décrire le spectacle donné au Caire le 6 mars. Le matin, quelques heures après que les équipes du FMI aient posé le pied sur le territoire, le comité de politique monétaire de la Banque centrale égyptienne se réunissait exceptionnellement pour décider de la hausse du taux directeur de 600 points de base, l'engagement en faveur de la libre fluctuation du taux de change et la levée des restrictions sur l'utilisation des cartes de paiement à l'étranger. L'après-midi même, dans la foulée de l'établissement en conseil des Ministres d'un comité au niveau du Premier ministre chargé du contrôle des investissements publics, y compris hors budget de l'Etat, l'Egypte et le FMI signaient un accord technique (Staff Level Agreement – SLA) sur les deux premières revues du programme adopté en décembre 2022. Sous réserve de son approbation définitive par le Conseil d'administration du Fonds, son montant sera porté de 3 à 8 Md USD mais son périmètre d'intervention (politique monétaire et de change, consolidation budgétaire et réduction de l'empreinte de l'Etat dans l'économie) comme sa durée (46 mois soit fin juin 2026) seront inchangés. Le script de cette mise en scène serait incomplet sans mentionner l'annonce le 23 février de la signature de l'accord d'investissement sans précédent de 35 Md USD entre l'Egypte et le fonds émirien ADQ pour le développement de la zone de Ras El Hekma en Méditerranée, évoqué dans nos colonnes le mois dernier. Depuis, sont venus parachever cette chorégraphie l'accord de partenariat stratégique d'un montant également historique de 7,4 Md EUR signé le 17 mars au Caire par la Présidente de la Commission européenne et les annonces ou intentions de plusieurs autres bailleurs (groupe Banque mondiale notamment pour 6 Md USD), se pressant eux aussi au chevet de l'Egypte.

La réaction des marchés à la signature de l'accord intermédiaire avec le FMI fut immédiate et positive. Elle ne s'est pas démentie depuis. La livre égyptienne a certes perdu plus de 60 % de sa valeur par rapport à l'ancien taux officiel mais n'a pas plongé en-deçà du taux parallèle, comme certains le redoutaient ; l'unification des taux s'est produite *de facto*. Sur une trajectoire qui pourrait être haussière, la parité se situe aujourd'hui autour de 46-48 EGP/USD. Moody's et S&P ont rapidement rehaussé d'un cran les perspectives de l'Egypte.

Les arriérés de paiements en devises, estimés à 8 Md USD, ont été rapidement épurés sous l'effet des entrées de capitaux (accord avec ADQ et investissements de portefeuilles, transferts de la diaspora déjà de retour). Les entreprises témoignent quant à elles d'un accès rétabli aux devises. Elles évoquent à nouveau des perspectives d'investissements après deux ans d'incertitudes les ayant conduits à envisager de restreindre leurs activités. Ainsi, l'Égypte semble passer du jour au lendemain du statut de pays confronté à l'une des plus graves crises économiques de son histoire à celui de l'un des pays émergents les plus attractifs du moment, notamment pour le « *carry trade* », dans un environnement régional pourtant toujours incertain.

Quel rôle ont respectivement joué l'accord ADQ et celui du FMI dans ce qui pourrait s'apparenter à un changement de paradigme ? Au-delà de l'opportunisme que favorisent les mouvements de la livre égyptienne et les hauts rendements des taux d'intérêts obligataires, un vent d'optimisme printanier souffle incontestablement sur Le Caire. Mais la confiance suscitée par l'accord ADQ, mesurable par la nette et immédiate appréciation de la livre sur le marché parallèle, aurait été probablement de courte durée sans l'adoption par les autorités des conditions préalables à l'accord sur le SLA avec le FMI. Et l'accord ADQ, en procurant aux autorités un matelas financier face au risque d'« *over shooting* », a probablement constitué le fait déclencheur des mesures prises par la Banque centrale et donc de la signature du SLA avec le FMI quelques heures plus tard. Cette interdépendance et la parfaite articulation entre ces deux accords majeurs ont été remarquablement orchestrées par les autorités égyptiennes. Ilot de stabilité dans une région troublée, l'Égypte semble de nouveau « *too big to fail* » mais pas « *too big to bail* » ; en dépit, voire en raison, de l'exposition particulièrement élevée de la plupart des bailleurs sur ce pays. Il ne s'agit toutefois pas de chèques en blanc et le plus dur reste à accomplir en matière de réformes. La vigilance de l'ensemble des acteurs, créanciers comme investisseurs, sera d'autant plus forte que les montants en jeu sont considérables. Les effets déceptifs de tout renoncement des autorités seraient à la hauteur des espérances que ce mois de mars si particulier a fait naître.

Pascal Furth, Chef du service économique

Relations économiques bilatérales

Évènements marquants du mois de mars 2024 :

- **3 mars** : cérémonie de remise de certificats à trois femmes scientifiques égyptiennes dans le cadre du programme For Women in Science de la fondation L'Oréal et de l'UNESCO.



- **5 mars** : inauguration des nouveaux locaux de la filiale égyptienne d'Atos en présence du ministre égyptien de la Communication et des technologies de l'information Amr Talaat. Atos a atteint sa cible de 1 000 employés en Égypte avec des objectifs toujours ambitieux de développement pour ces prochaines années.



- **5 mars** : conférence organisée à la résidence de France par Decathlon, la Chambre de commerce et d'industrie française en Égypte et la Conseillère régionale développement durable sur les emballages responsables et la gestion des déchets, avec la coordination du cabinet Lynx et introduit par l'ambassadeur de France en Égypte. Échanges fructueux entre acteurs privés et publics avec partages de bonnes pratiques, d'innovation et projets à venir.



- **7 mars** : à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'Ambassade de France au Caire a organisé un événement mettant à l'honneur des **parcours de femmes égyptiennes remarquables**. Intervention lors du panel des employées des filiales égyptiennes du Crédit Agricole, de L'Oréal, d'Air Liquide et de RATP Dev.



- **7 et 8 mars** : participation de l'Égypte au premier Forum Mondial Bâtiments et Climat organisé en France, dédié à la décarbonation et la résilience climatique des bâtiments, conclu par l'adoption par 70 pays de la « Déclaration de Chaillot », texte fondateur vers une transition rapide, juste et efficace du secteur.

- **14 mars** : rencontre de l'ambassadeur de France en Égypte avec la ministre de l'environnement Yasmine Fouad, qui a réaffirmé son souhait d'associer les acteurs privés, notamment les entreprises françaises, aux réflexions du gouvernement égyptien sur les questions environnementales.



- **14 mars** : entretien de l'ambassadeur de France en Égypte avec le ministre égyptien de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur Ali Al-Messelhi. En matière de sécurité alimentaire, la France est le troisième fournisseur de blé tendre de l'Égypte, contribue aux projets en soutien aux silos stratégiques et développe des marchés de gros.



- 12 mars : dans le cadre d'un déplacement de trois jours à Alexandrie, visite par l'ambassadeur de France en Égypte et la Consule générale du port d'Alexandrie pour discuter du développement des infrastructures et valoriser le partenariat franco-égyptien sur le terminal Tahya Misr opéré par CMA-CGM.



- 13 mars : visite par l'ambassadeur de France en Égypte et la Consule générale à Alexandrie de la station d'épuration d'Alexandrie Est opérée par Suez. Première opération franco-égyptienne de l'AFD dans le secteur de l'assainissement, la station représente un modèle en matière de production d'énergie à partir du biogaz.



- 18 mars : entretien de l'ambassadeur de France en Égypte avec le ministre égyptien des Transports Kamel el Wazir, autour de la coopération bilatérale historique, notamment sur le métro du Caire.



- 19 mars : visite par l'ambassadeur de France en Egypte de l'usine Sanofi, empreinte d'une histoire de plus de 60 ans dans le pays. Une occasion de

mettre en avant l'innovation pharmaceutique et le solide partenariat franco-égyptien dans le domaine de la santé.



- **20 mars** : pose de la première pierre d'une troisième usine de verre de Saint-Gobain en Égypte (investissement de 175 M EUR). L'évènement a réuni le président de l'Autorité générale de la Zone économique du canal de Suez, et ainsi que l'ambassadeur de la France au Caire. L'usine, dont 60 % de la production est destinée à l'export, sera alimentée en électricité par une centrale solaire d'une capacité de 10 MW.



- **24 mars** : rencontre de l'ambassadeur de France en Égypte avec l'Amiral Ossama Rabie, directeur de l'Autorité du canal de Suez. Rappel de l'importance stratégique pour l'Égypte, pour la France et pour l'économie mondiale du canal et visite des nouvelles installations.



- **26 mars** : cérémonie de signature de la troisième phase d'extension de la station d'épuration Gabal Al Asfar par la ministre de la coopération internationale Rania Al-Mashat et l'ambassadeur de France en Égypte. Soutenu par l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne et la Banque africaine de développement, ce projet d'envergure améliorera les services d'assainissement pour 17,5 millions d'habitants au Caire tout en répondant à des objectifs ambitieux d'efficacité énergétique.



Programme FMI

Accord sur les deux premières revues du programme avec les équipes techniques

La signature de l'accord au niveau des équipes techniques sur les deux premières revues du programme FMI mis en place en décembre 2022 est intervenue le jeudi 6 mars 2024. Initialement



prévus en mars et septembre 2023, le premier et le deuxième examen au titre de la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre du mécanisme élargi de crédit d'une durée de 46 mois avaient été reportés à plusieurs reprises. Cette annonce est intervenue quelques heures après la réunion exceptionnelle de la Banque centrale d'Égypte le même jour, ayant acté un resserrement de la politique monétaire traduit par une hausse de 600 pdb des taux directeurs et un engagement renouvelé en faveur de la libre fluctuation du taux de change. Le passage en Conseil d'administration est prévu fin mars.

Le montant du financement du FMI est porté à 8 Md USD, soit une augmentation de l'enveloppe initiale de 5 Md USD, alors qu'une seule tranche de 350 M USD a été versée à ce stade (lors de l'adoption du programme). Les deux premières revues du programme interviennent alors que le conflit à Gaza a des conséquences néfastes sur deux des principales sources de devises de l'économie égyptienne (recettes touristiques et revenus du canal de Suez). Cette annonce fait suite à une série de développements positifs intervenus ces dernières semaines, en particulier la signature d'un accord d'investissement avec ADQ à hauteur de 35 Md USD le 23 février dernier, et l'annonce du versement des quinze premiers milliards USD (10 Md d'IDE et mobilisation de 5 Md de dépôts déjà présents à la Banque centrale).

Première condition apparaissant dans les six piliers ayant orienté les discussions entre les autorités égyptiennes et le FMI, la mise en place d'un taux de change flexible s'est immédiatement traduite par une perte de 61 % de la valeur de la livre égyptienne (passage de 30,85 EGP/USD à 49,7 EGP/USD le 6 mars avant de s'apprécier à nouveau, à 47,4 EGP/USD à date du 28 mars), étape indispensable à l'unification des taux qui pourrait intervenir rapidement (le marché parallèle affiche un taux à peine supérieur, à 51,25 EGP/USD). Le gouvernement égyptien s'est également engagé sur plusieurs autres volets de réformes : un affermissement de la politique monétaire pour lutter contre les pressions inflationnistes, l'assainissement budgétaire afin d'assurer la soutenabilité de la dette publique, y compris à travers la mobilisation de recettes intérieures supplémentaires et le ralentissement des dépenses d'investissement dans les infrastructures, et la réduction de l'empreinte de l'État dans l'économie afin de favoriser l'essor du secteur privé. Enfin, le [communiqué de presse](#) du FMI mentionne l'engagement renouvelé des autorités égyptiennes à fournir les filets sociaux adéquats pour protéger les groupes vulnérables.

Paquet d'aide financière de l'Union européenne



La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, s'est rendue au Caire au côté de cinq chefs d'Etat et de gouvernements européens (Italie, Belgique, Autriche, Grèce, Chypre) le 17 mars 2024. Elle a signé avec le président Sissi un partenariat stratégique global reposant sur six piliers : dialogue politique, stabilité économique, investissements et commerce, migration et mobilité, sécurité et ressources humaines.

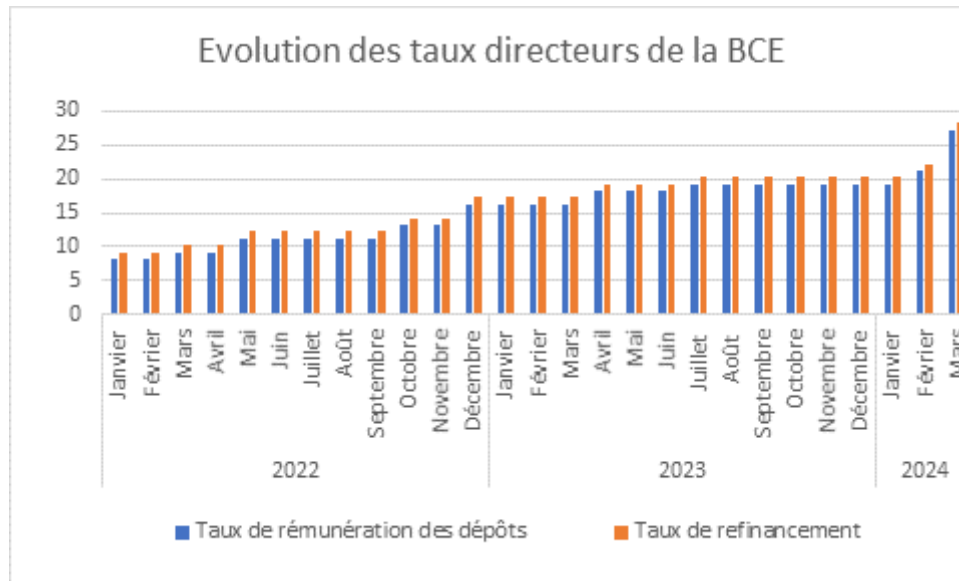
Un soutien financier de l'UE pouvant atteindre jusqu'à 7,4 Md EUR a également été annoncé à cette occasion. L'accord comprend 5 Md EUR d'assistance macrofinancière sous forme de prêts concessionnels destinés à soutenir les réformes économiques du pays, 1,8 Md d'investissements privés avec des garanties européennes (fonds de l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération NDICI) et 600 M EUR de dons dont 200 M EUR pour la lutte contre les migrations illégales et 40 M EUR d'aide pour les projets bilatéraux. Ces financements couvrent la période 2024-2027.

Brèves économiques

1. Hausse de 600 pdb des taux directeurs par la Banque centrale d'Égypte et engagement en faveur de la libre fluctuation du taux de change

Lors de la tenue [d'une réunion extraordinaire](#) le 6 mars 2024, le comité de politique monétaire a décidé de relever ses taux directeurs de 600 pdb, après une augmentation de 200 pdb le 1^{er} février dernier. Le taux de rémunération des dépôts passe ainsi de 21,25 % à 27,25 %, le taux de refinancement de 22,25 % à 28,25 %, et le taux marginal de 21,75 % à 27,75 %. La Banque centrale décide de ce fait de poursuivre l'affermissement de la politique monétaire afin d'accélérer la baisse de l'inflation. Elle précise notamment que la hausse des prix a des conséquences plus néfastes sur la stabilité économique que le risque de contraction à court terme de la croissance réelle du crédit du secteur privé. Cette décision devrait, selon la BCE, contribuer à éliminer le marché parallèle de change, freinant ainsi les anticipations d'inflation et par conséquent l'inflation globale, qui subit parallèlement des pressions à la hausse de la situation internationale (tensions géopolitiques régionales, volatilité des marchés des produits de bases et conditions financières mondiales). A la lumière de ces risques, la BCE assure maintenir l'objectif d'inflation, actuellement fixé à 7 % ($\pm$ 2 points de pourcentage). La BCE a également [demandé](#) aux banques locales de lever les limites de dépenses sur les cartes de crédit en devises étrangères. Enfin,

la BCE déclare dans son communiqué qu'elle « permettrait aux taux de change d'être déterminé par les forces du marché », une flottaison effectivement débutée quelques heures plus tard, une condition préalable nécessaire pour la signature de l'accord technique avec le Fonds monétaire international.



2. Projections budgétaires du ministère des Finances pour l'exercice 2024/25

Le budget du prochain exercice budgétaire 2024/25 a été [approuvé](#) le 27 mars en conseil des Ministres. Un budget général de l'appareil administratif est dorénavant mis en place, comprenant toutes les entités économiques de l'Etat. Les dépenses totales devraient atteindre pour le prochain exercice 6400 Mds EGP (125 Mds USD), pour des recettes qui devraient s'élever à 5050 Mds EGP (98 Mds USD). Concernant le seul budget de l'Etat, le [communiqué](#) indique pour les dépenses 3900 Mds EGP (81 Mds USD) dont 596 Mds EGP (12,4 Mds USD) seront destinés à l'octroi de subventions (produits de base, produits pétroliers et programme de sécurité sociale « Takaful et Karam »), contre 127,7 Mds EGP (2 Mds USD) sur l'exercice en cours (2023/24). Les recettes devraient quant à elles atteindre 2600 Mds EGP (54 Mds USD), dont 2000 Mds EGP (42 Md USD) de recettes fiscales. Le gouvernement indique travailler sur des objectifs ambitieux dont l'enregistrement d'un excédent primaire de 3,5 %, et la réduction du ratio dette/ PIB à moins de 80 % sur les trois prochaines années, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du programme FMI dont l'examen au conseil d'administration devrait avoir lieu d'ici la fin du mois de mars. .

3. Réponse du gouvernement égyptien face à la hausse des prix et hausse des prix du carburant

Face aux pressions inflationnistes (35,7 % en glissement annuel en février 2024 contre 29,8 % en janvier) et aux perturbations des marchés, le Premier ministre égyptien Moustafa Madbouly a ordonné la mise en place d'un plan pour augmenter les réserves stratégiques des biens de première nécessité. Visant à renforcer l'approvisionnement en produits de base essentiels, cette initiative devrait permettre une stabilisation des prix, les réserves étant importés et stratégiquement libérées sur le marché en cas de crise. Parallèlement, le gouvernement a également lancé le 26 mars une [initiative](#) visant à réduire les prix des produits de base jusqu'à 30 % autour de la fête de l'Aïd al-Fitr (et - 15 à 20 % dès cette semaine). Concernant un panel diversifié de produits (plus de 70 % du

marché selon le communiqué), cette décision devrait se heurter à la récente hausse des prix du carburant [annoncée](#) le 24 mars (+ 8 à 10 % pour le pétrole, +21 % pour le diesel, +18 % pour le gaz naturel pour véhicules) qui impactera fortement les coûts de production.

4. **Promesse d’une aide de 6 Md USD par le groupe Banque mondiale**

Dans un [communiqué](#) publié par la Banque mondiale le 18 mars 2024, l’institution annonce le déblocement d’une aide pour l’Egypte à hauteur de 6 Md USD sur les trois prochaines années, dont une première moitié serait destinée à soutenir les réformes économiques mises en place par le gouvernement, l’autre moitié utilisée comme appui au secteur privé (sous l’égide de la Société financière internationale, organisation de la Banque mondiale dédiée au secteur privé). La Banque indique vouloir soutenir trois principaux piliers que sont la compétitivité des entreprises, la résilience macroéconomique et la transition verte. Soumise à l’approbation du Conseil d’administration de la Banque prévu avant fin juin 2024, cette annonce s’inscrit dans la lignée de l’accord au niveau des équipes techniques avec le Fonds monétaire international intervenu le 6 mars 2024.

5. **Révision par Moody’s et S&P de leur perspective sur la notation souveraine de l’Égypte**

L’agence de notation Moody’s a [annoncé](#) le 7 mars revoir sa perspective de négative à positive, confirmant par ailleurs la notation souveraine de Caa1 pour l’Égypte. Cette annonce résulte principalement de l’investissement de 35 Md USD par le fonds souverain émirati ADQ et les récentes décisions prises par la Banque centrale d’Égypte (hausse des taux directeurs et engagement en faveur de la libre fluctuation de la monnaie) qui ont permis au pays de signer un accord au niveau des équipes techniques sur les deux premières revues du programme FMI dont le montant se voit porté à 8 Md USD. Tout en citant un « rééquilibrage macroéconomique » et le renforcement de la « résilience de l’économie », Moody’s alerte cependant sur la persistance des fragilités de l’économie égyptienne, évoquant les pénuries de devises et le poids de la dette. Plus tard dans le mois, l’agence S&P a également révisé le 18 mars ses perspectives de stable à positive confirmant la note de B-. Motivant sa décision par l’amélioration de la position extérieure égyptienne, l’atténuation de pénuries de devises étrangères et l’annonce du flottement du taux de change (qui devait stimuler a croissance et soutenir le plan d’assainissement budgétaire), l’agence de notation a également évalué positivement les efforts du gouvernements égyptiens dans le renforcement du secteur privé.

Agence	Notation	Perspective	Dernière révision
Moody's	Caa1	Positive	Mars-24
Standards & Poors	B-	Positive	Mars-24
Fitch	B-	Stable	Nov-23

6. **Augmentation remarquable du taux d'inclusion financière à 70,7 %**

Le nombre de citoyen égyptien de plus de 16 ans détenant des comptes courants (comptes bancaires, portefeuilles mobiles ou cartes prépayées) est passé de 64,8 % fin 2022 à 70,7 % en 2023 selon les données de la [Banque centrale d'Egypte](#) publiées le 22 février 2024. Ainsi, en décembre 2023, près de 50 millions d'adultes (sur un total de 66,4 M) étaient bancarisés en Égypte, dont 43 % de femmes, soit une augmentation de 174 % depuis 2016.

7. **Octroi de six nouvelles licences dorées**

L'Autorité générale pour les investissements et les zones franches (GAFI) a [annoncé](#) le 26 mars l'octroi de six « golden licence » pour des projets d'une valeur total de 5,6 Md EGP (117 M USD). Introduites par la loi sur l'investissement de 2017, ces « [licences dorées](#) » créent un processus simplifié pour mettre en place de nouveaux projets industriels et d'infrastructures qui répondent à une certaine liste d'exigences et de critères : l'acquisition de la licence sert de guichet unique pour toutes les approbations nécessaires à l'avancement d'un projet. Les six projets ayant obtenu la licence concentrent : une usine de pièces ferroviaires (National Egyptian Railway Industries Company), une usine de carburants alternatifs (EnviroProcess), des entrepôts à Luxor (Hassan Allam), deux nouvelles tours résidentielles, commerciales et administrative au Caire (Nilus) et une usine d'emballage alimentaire (ICE LINX). En 2020, le gouvernement égyptien a simplifié le processus d'obtention de ces licences en supprimant l'exigence de capital minimum et en permettant le dépôt des demandes en lignes.

8. **Signature d'un protocole d'accord pour une zone industrielle turque**

Le ministère des Transports a annoncé le 23 mars dans un [communiqué](#) la signature d'un protocole d'accord avec l'entreprise turque Dogus Construction and Trade pour l'établissement d'une zone industrielle et logistique à Gargoub, sur la côté nord égyptienne. Avec un investissement estimé à plus de 7 Md USD, le projet prévoit la création d'un port de commerce en plus de zones logistiques et franches. Un contrat définitif devrait être signé d'ici la fin de l'année, avec un démarrage des opérations en 2026. Cette annonce fait suite à la visite officielle du président Erdogan au Caire en février 2024

9. **Annonce des études préliminaires pour le doublement total du Canal de Suez**

Le président de l'Autorité du canal de Suez Osama Rabie a annoncé dans un [communiqué](#) le 4 mars 2024 le lancement des études de faisabilité, sur seize mois, pour évaluer la viabilité du projet de dédoublement du canal de Suez sur 192 km. S'il se concrétise, le projet sera entièrement financé en EGP sur fonds propres de l'Autorité du canal de Suez, afin de ne pas exercer de pressions supplémentaires sur le budget de l'Etat. Le dédoublement du canal permettrait de mieux soutenir le trafic bidirectionnel, d'augmenter le nombre de navires et de réduire le temps de transit à environ neuf heures (contre douze à seize aujourd'hui). Le projet vise également à renforcer la sécurité et éviter toute paralysie du trafic, comme celle de six jours consécutifs survenue à la suite de

l'échouement du porte-conteneurs Ever Given en mars 2021. Le premier tronçon de 35 km dédoublé avait été inauguré en août 2015.

10. Signature de sept protocoles d'accord d'une valeur de 40 Md USD pour le développement de l'hydrogène vert

D'après un [communiqué](#) publié par le cabinet du Premier ministre le 28 février 2024, l'Égypte a signé sept protocoles d'accord (MoU) avec des entreprises internationales (PASH Global, Smart Energy, SK ecoplant, AmmPower, United Energy Group) et locales (Gila Al Tawakol Electric et Gama Construction) pour développer des projets d'hydrogène vert et d'énergies renouvelables dans la Zone économique du canal de Suez, cumulant 40 Md USD d'investissements sur dix ans. Ces annonces s'ajoutent à la vingtaine d'accords signés depuis la COP27 pour la construction d'installations d'hydrogène et d'ammoniac vert, d'une valeur théorique de 83 Md USD. La Ministre de la Planification et du Développement économique Hala al-Saïd a rappelé la stratégie de l'Égypte qui souhaite devenir un hub régional pour l'export d'hydrogène vert, avec l'objectif ambitieux d'acquérir une part de marché mondiale entre 5 % et 8 % d'ici 2040.

Échanges commerciaux France-Égypte en 2023 : retour aux fondamentaux



Le volume total des échanges bilatéraux sur l'année 2023 s'établit à 2,9 Md EUR, soit un niveau très largement inférieur à celui observé en 2022 (4,5 Md EUR, résultat porté principalement par nos exportations céréalières) et légèrement supérieur à la moyenne annuelle des dix dernières années (2,8 Md EUR). Nos exportations retrouvent leur niveau d'avant crises sanitaire et ukrainienne à 1,8 Md EUR tandis que nos importations depuis l'Égypte totalisent 1,1 Md EUR, soit 50 % de moins qu'en 2022 mais 20 % de plus que sur la moyenne annuelle de la décennie. La forte dépréciation de la livre égyptienne en 2023 (-60 % de parité EGP/USD en g.a.) n'aura pas permis de relancer les exportations du pays en raison (i) de la faiblesse de l'appareil exportateur égyptien, (ii) des difficultés d'importation des intrants indispensables à la production et (iii) de la chute du cours et des volumes du GNL. Pour autant, la France ne renoue que partiellement avec son traditionnel excédent en année pleine (1,1 Md EUR en moyenne depuis 2015), avec un solde commercial de 663 M EUR, notamment du fait de la pénurie de devises qu'a connu l'Égypte. Le commerce franco-égyptien renoue ainsi avec une structure plus habituelle.

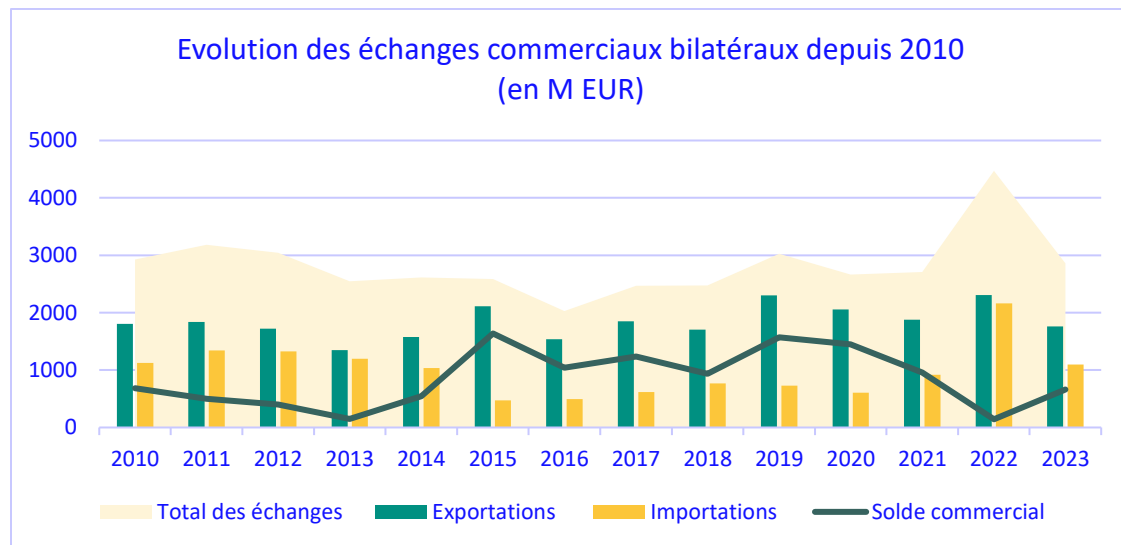
Des exportations en baisse mais qui retrouvent un niveau et une structure plus traditionnels au profit du matériel de transport et au détriment des céréales

Un net recul de la plupart de nos postes d'exportation

La quasi-totalité de nos exportations à destination de l'Égypte présente une baisse en 2023. Au total, la variation annuelle est de -24 % pour des exportations s'élevant à 1,8 Md EUR (après 2,3 Md EUR un an plus tôt). Cette baisse s'explique avant tout par les répercussions de la dégradation de la situation économique et financière de l'Égypte. En dépit de la fin du recours obligatoire aux lettres de crédit depuis décembre 2022, la **pénurie de devises** limite en effet la capacité des importateurs à payer les marchandises étrangères et la forte dépréciation de la monnaie locale face à l'euro les renchérit (la monnaie égyptienne a, en moyenne annuelle, perdu 60,6 % de sa valeur passant de 20,2 EGP/EUR à 33,3 EGP/EUR entre 2022 et 2023).

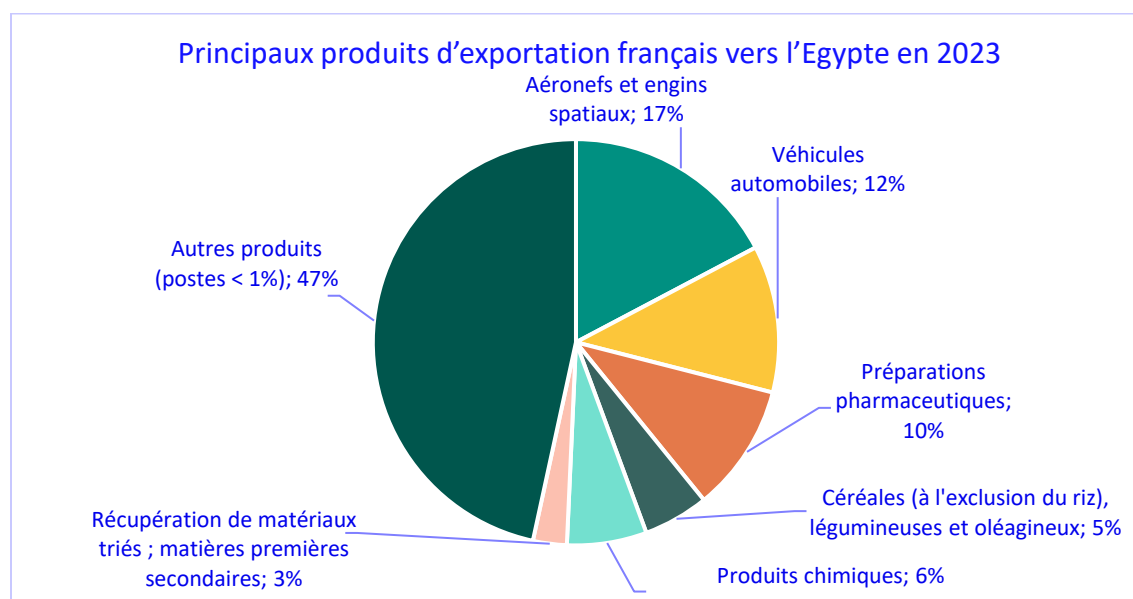
Si les données en année calendaire ne traduisent qu'imparfaitement la réalité des échanges céréaliers, plutôt quantifiés en campagnes de récolte, le **net recul du poste céréaliier de 81 % en g.a. à 92 M EUR**, explique l'essentiel de la baisse de nos exportations et un solde commercial moins important qu'anticipé. Le volume exceptionnellement élevé de blé français vendu à l'Égypte en 2022 (1,2 Mt) pour répondre aux besoins de l'Égypte suite à l'invasion russe en Ukraine, avait entraîné une hausse de 675 % en g.a. de nos exportations de céréales en 2022 (487,8 M EUR). D'autres postes d'exportation traditionnels accusent également un réel recul : **les produits et préparations pharmaceutiques** baissent de 27 % en g.a. à 216 M EUR tout comme **les fromages et produits laitiers** qui affichent une baisse de 31 % en valeur à 49 M EUR, notamment du fait de la chute de l'EGP et des incertitudes liées aux nouvelles exigences de certification Halal. De même, le **poste « autres produits industriels »**, qui compte pour 35 % du total de nos ventes, accuse une baisse de 25 % en g.a. à

612 M EUR. Ces postes de ventes traditionnels sont en baisse comparativement à 2022 mais retrouvent les niveaux des années précédentes. Ainsi, les produits pharmaceutiques comptent pour 12 % du total de nos exportations correspondant à un retour aux niveaux des années pré-crise sanitaire et ukrainienne, de même pour les produits sidérurgiques de base et ferroalliages (-28 % en g.a. mais seulement -4 % comparativement à 2021).



Une accélération des ventes françaises de matériel aéronautique et de transports

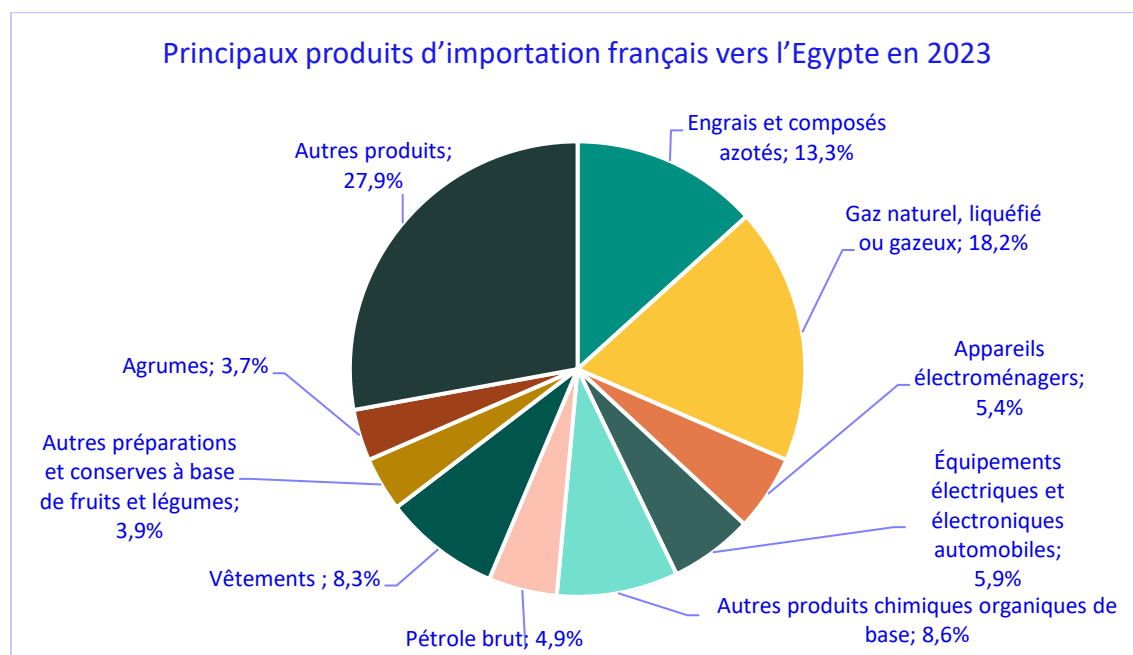
A contrecourant, le poste matériel de transport s'affiche en hausse de 21 % en g.a à 548 M EUR et représente 31 % du total des exportations. Ce poste se décompose essentiellement en deux sous-ensembles : les « aéronefs et engins spatiaux », constitués par la livraison en leasing des sept Airbus A321 destinés à la compagnie aérienne nationale Egyptair au cours de l'année 2023 (le poste est le premier contributeur de nos exportations à 303 M EUR soit 17,4 % du total). Nos exportations **automobiles** représentent près de 12 % du total de nos exportations (205 M EUR soit +151 % en g.a), grâce à la **fin du recours aux lettres de crédits** qui avaient été un frein majeur à l'export automobile en Égypte en 2022 (chute de -66 % en g.a. à 81 M EUR). Le poste matériel de transports est donc largement contributeur à notre excédent commercial bilatéral.



Une baisse de moitié des importations en provenance d'Égypte dans plusieurs secteurs qui s'explique pour grande partie par la dégradation du change et les difficultés de production

La baisse marquée des importations d'hydrocarbures et d'engrais témoigne des difficultés de production

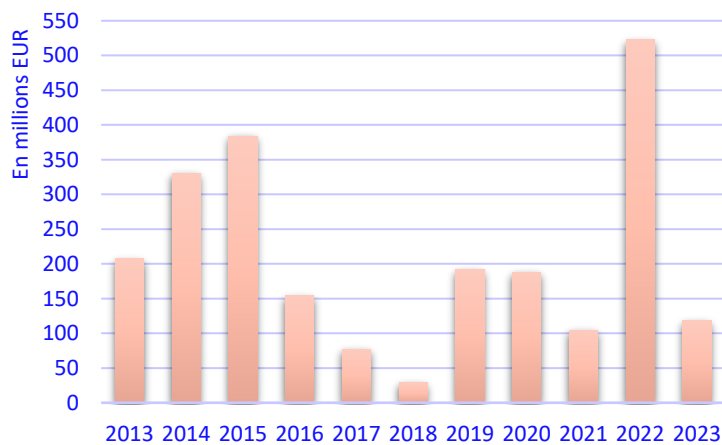
Nos importations depuis l'Égypte atteignent 1,1 Md EUR sur l'année 2023, soit une baisse de 50 % en g.a. La chute des cours mondiaux de certaines ressources a particulièrement affecté l'Égypte. Les importations françaises depuis l'Égypte sont en effet constituées d'**hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives à hauteur de 15 %**. Ce poste enregistre toutefois une baisse de plus de 80 % à 166 M EUR en 2023. Si la chute du cours du pétrole conjuguée à celle du GNL explique pour partie cette variation, la **baisse de la production locale de GNL de l'ordre de 11 % en 2023** couplée à la **hausse de la demande intérieure** (pics de chaleurs de la saison estivale et baisse des importations de gaz israélien) demeure le facteur principal : ce poste chute de 83 % en variation annuelle à 130 M EUR passant de 38 % à 12 % du total de nos importations en provenance de l'Égypte. Enfin, **85 % de nos achats de GNL ont été effectués sur les six premiers mois 2023**. Si les approvisionnements égyptiens ont été brutalement affectés au début du **conflit Israël/Hamas**, ces perturbations semblent aujourd'hui atténuées, les importations de gaz en provenance d'Israël ayant atteint des niveaux records en fin d'année. Les difficultés égyptiennes sont majoritairement antérieures au 7 octobre et imputables aux **problèmes de production du champ égyptien Zohr** (baisse de 14 % de son niveau de production en 2023). Par ailleurs, **les engrais et composés azotés**, premier poste d'importation en 2023 pour 19 % du total et 207 M EUR, affichent une baisse de 57 % en variation annuelle après avoir connu une forte hausse en 2022 (+154 % à 482 M EUR).



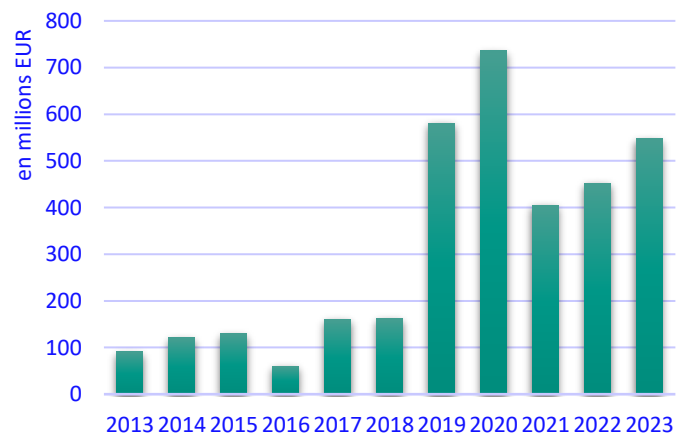
A l'exception des produits agricoles et agroalimentaires, des vêtements et des produits chimiques, toutes les importations en provenance d'Égypte sont en baisse.

Plus de 50 % des importations en valeur sont réalisées par le poste « autres produits industriels » qui baisse de 30 % à 591 M EUR. Le second poste d'achat est constitué des hydrocarbures (15 % du total), suivi de ceux d'équipements électriques, informatiques et électroménagers dont la part relative dans les importations croît sensiblement (de 8 % en 2022 à 13 % en 2023) mais qui accuse parallèlement une baisse de 16 % en valeur. Seuls les achats de produits agricoles et des industries agroalimentaires augmentent respectivement de 91 % et 63 %. Parmi les produits qui réalisent les meilleures performances, les agrumes connaissent une progression notable (+191 % en g.a.) ainsi que les légumes et melons (+ 78 %). Les produits chimiques de base et les vêtements connaissent aussi une forte progression annuelle, respectivement + 53 % et + 10 %. Tous les autres postes d'importations s'affichent en baisse, du fait des difficultés macroéconomiques égyptiennes, conjoncturelles et structurelles, qui ont contribué à renchérir le coût des intrants importés. Sur l'exercice 2022/23, près d'un tiers des importations égyptiennes non pétrolières étaient constituées de biens intermédiaires nécessaires à la production locale (accessoires automobiles, composés organiques, plastiques, etc.).

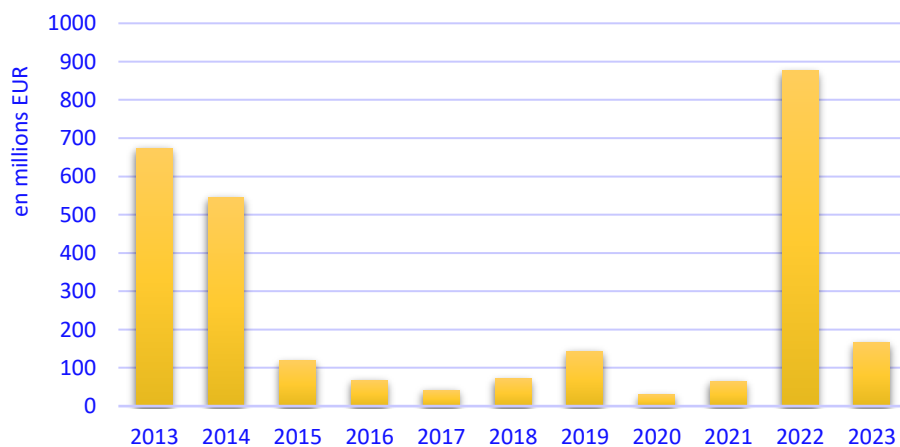
Evolution annuelle des exportations françaises de produits agricoles vers l'Egypte



Evolution annuelle des exportations de matériels de transport français vers l'Egypte



Evolution annuelle des importations françaises d'hydrocarbures égyptiens



La réforme des subventions publiques

Les subventions, aides et allocations sociales, en forte hausse, représentent 18 % des dépenses du budget de l'Etat égyptien pour 2023/24 et 4,5 % du PIB. Il s'agit du troisième poste de dépenses après les intérêts de la dette et les investissements, devant la masse salariale. Ce volet comprend différents types d'aides publiques dont le périmètre se divise essentiellement en deux catégories de subventions : (i) le soutien aux produits de base (48 % du total), qui inclut les subventions au carburant et le système de soutien alimentaire, et (ii) les prestations sociales, qui comprennent notamment les programmes d'aides « Takaful et Karama ». Ce système de subventions a fait l'objet de multiples tentatives de réformes, notamment en faveur du renforcement des transferts monétaires.

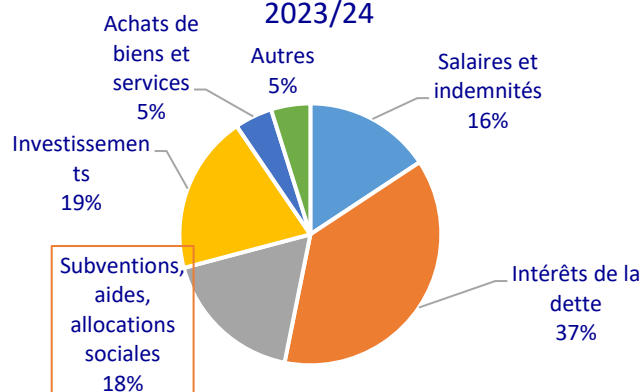


Le soutien aux produits alimentaires de base, pierre angulaire du système de redistribution sociale

Des subventions publiques en hausse

Le budget des subventions et prestations sociales prévu pour 2023/24 (530 Md EGP soit 17,1 Md USD) est en hausse d'environ 32 % en raison des pressions inflationnistes et de la hausse du coût de la vie (hausse des minima sociaux, des salaires minimums et élargissement du nombre de bénéficiaires). **Les subventions aux produits de base, représentent 48 % du total (+12 % en g.a.)** pour 251,7 Md EGP (8,1 Md USD) et se divisent en deux sous-groupes : (i) **le système des subventions alimentaires (SSA)** qui comprend celles accordées au pain *baladi* et celles des cartes de rationnement (*tamween*) pour un budget estimé à 127,7 Md EGP (4,1 Md USD, 1 % du PIB), et (ii) les subventions sur les produits pétroliers pour 119,4 Md EGP (3,9 Md USD), accessibles sans condition de revenus. Par ailleurs, les subventions pour les services sociaux comprennent le volet de transfert en numéraire du programme « Takaful et Karama » ainsi que des aides économiques, aux exportations notamment. La réforme d'un système de subventions, coûteux (7,3 % du PIB en 2015/16 lors du précédent programme FMI et 4,5 % du PIB à la veille de la mise en œuvre de l'actuel), était, aux côtés de la libéralisation du taux de change de la livre égyptienne et de l'introduction de la TVA, une des conditions préalables à l'adoption du programme FMI en novembre 2016. Si la réduction progressive des subventions sur le carburant fait partie intégrante du programme FMI en cours (2022-2026),

Les subventions représentent 18 % des dépenses inscrites au budget de l'Etat pour 2023/24



l'objectif est d'accroître les dépenses sociales en dégageant l'espace fiscal nécessaire à la mise en œuvre d'un ensemble de filets sociaux.

Les deux branches du système de subvention alimentaire (SSA) articulent toujours soutien monétaire et en nature

Selon le budget 2023/24, 62,2 millions de personnes bénéficient de la carte de rationnement (soit plus de 20 M de cartes puisqu'un bénéficiaire peut inscrire jusqu'à quatre personnes sur sa carte). Si le nombre de bénéficiaires du pain subventionné n'est pas explicitement mentionné, les estimations de la Banque mondiale font état de 72 millions de bénéficiaires sur 105 millions d'habitants soit près de 70 % de la population. Budgétées à 90 Md EGP pour 2023/24 (2,9 Md USD), les subventions sur le pain « baladi » représentent 70 % du total des subventions du SSA auxquelles il faut ajouter les 36 Md EGP (1,2 Md USD) pour alimenter les cartes de rationnement. Concrètement, chaque personne éligible peut acheter dans l'une des quelque 30 000 boulangeries d'État cinq pains *baladi* par jour vendus depuis 1989 au prix unitaire de 5 piastres (0,05 EGP soit 0,002 USD), subventionné à 95 %. Chaque pain non consommé sur les cinq peut être crédité sur la carte de rationnement au double de sa valeur d'achat, soit 10 piastres qui, accumulées, permettent d'acheter des produits de base (huile, riz, etc.) dans des magasins désignés. En outre, la carte de rationnement est électroniquement créditée mensuellement de 50 EGP par détenteur et 25 EGP par bénéficiaire supplémentaire. Le montant de la carte alimentaire a progressivement augmenté (15 EGP en 2015, 18 EGP en 2016, 21 EGP en 2017 et 50 EGP en 2018).

Détail du poste de dépenses « Subventions, aides, allocations sociales »

En Md EGP	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23		2023/24	Variation* en % en g.a. (par rapport au prévisionnel)
	Exécution	Exécution	Exécution	Budget	Exécution prévisionnelle	Budget	
Soutien aux produits de base	101,7	105,8	123,4	121,1	191,1	251,7	32%
<i>Dont denrées alimentaires (SSA)</i>	<i>80,4</i>	<i>83</i>	<i>98,2</i>	<i>90</i>	<i>130</i>	<i>127,7</i>	-2%
<i>Dont appui aux agriculteurs</i>	<i>0,14</i>	<i>0,151</i>	<i>0,57</i>	<i>0,45</i>	<i>0,45</i>	<i>0,45</i>	0%
<i>Dont subvention au pétrole</i>	<i>18,6</i>	<i>18,9</i>	<i>22,4</i>	<i>28,1</i>	<i>58,1</i>	<i>119,4</i>	106%
<i>Dont subvention médicament</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1,4</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	50%
<i>Dont aide compagnie des eaux</i>	<i>0,94</i>	<i>1,5</i>	<i>0,8</i>	<i>0,45</i>	<i>0,45</i>	<i>1</i>	122%
Soutien services sociaux	99,1	145,3	171,9	181,1	178,8	200	12%
Soutien zone de développement	1,9	2,1	5,9	5,7	5,7	10,9	91%
Soutien activité économique	25,4	9,6	9,2	12,1	14,4	56,8	294%
Exigence et précaution supplémentaire	N/A	N/A	N/A	35,7	35,7	10,1	-72%

Source : ministère égyptien des finances.

Les multiples tentatives de réformes du système de subventions.

La réforme du SSA est difficile tant sur le plan économique que technique et social

La réforme globale du SSA, initiée en 2013 et étendue en 2015, a notamment remplacé les subventions aux intrants pour le pain par des subventions au pain lui-même basé sur un système de cartes à puce plus ciblé. Le Président Sissi a annoncé en décembre dernier son extension en permettant un achat dans les boulangeries d'État du pain *baladi* « à prix coûtant » (1 EGP contre 1,5 ou 2 EGP à la vente dans le secteur privé) pour la classe moyenne inférieure n'ayant pas accès aux cartes de rationnement. Ces réformes n'ont pu être mises en place dans le contexte inflationniste (moyenne annuelle attendue à 32,5 % en 2023/24) de hausse du prix du blé sur le marché mondial suite à l'invasion russe en Ukraine combiné à la forte dépréciation de l'EGP face à l'USD qui a déjà fortement accru le poids des subventions (130 Md EGP consommés en 2022/23, soit une hausse de 44,4 % par rapport au budget initial).

« Takaful et Karama » sont jugés performants et en mesure de concentrer les programmes de lutte contre la pauvreté

Au sein du poste de dépenses « subventions, aides, allocations sociales », 38 % (200 Md EGP, 6,5 Md USD) sont destinés au « soutien aux services sociaux » dont font partie les programmes « Takaful et Karama » (TK). Ces derniers, lancés en 2015, sont budgétés pour 2023/24 à 31 Md EGP (1 Md USD) pour les deux composantes basées sur des prestations en espèces. Takaful est à destination des familles avec des enfants mineurs et est conditionnée à 80 % de fréquentation scolaire et quatre visites médicales annuelles pour les mères et les jeunes enfants. Karama est à destination des plus démunis (personnes âgées, orphelins et handicapés). Le taux de couverture de la population par le programme TK a quintuplé entre 2016 et 2022 (de 3 à 15 %). La Banque mondiale en est le premier financeur (400 M USD à son lancement, 500 M USD supplémentaires en 2019 et 500 M USD à nouveau accordés fin 2023). Considérant que ce programme est un succès notamment du fait d'un mécanisme de ciblage performant sur la base d'une inscription sur un « registre national unifié », le gouvernement égyptien a décrété l'extension à l'échelle nationale du projet et en 2023/24, lui permettant d'atteindre à ce stade plus de 5,2 millions de ménages (20 millions de personnes), soit le plus important programme de transferts monétaires conditionnels ciblé sur la pauvreté dans la région MENA.

Pierre-Antoine COSTANTINI, attaché économique

Les enjeux du plastique

Avec une consommation plastique de plus 8 MT en 2021, enregistrant une croissance annuelle de 6 à 10 % selon les sources, l'Égypte serait la première consommatrice du monde arabe. Cette progression, liée notamment à la forte croissance démographique, engendre un volume de déchets municipaux de 3,6 à 5,4 MT. Conscients des conséquences de la pollution plastique notamment pour le secteur du tourisme et de la pêche, les pouvoirs publics se sont emparés du sujet, mais avec un cadre réglementaire et des infrastructures à renforcer. Quant aux acteurs économiques, leur adaptation est encore balbutiante.



L'adaptation des acteurs économiques est également un enjeu

L'encadrement réglementaire

En 2020, l'Égypte s'est dotée d'une loi sur la gestion des déchets, Waste Management Law n°202-2020. Cette loi vise notamment à mieux structurer la gouvernance de la gestion des déchets et prévoit un certain nombre de limitations sur l'usage du plastique. Cette loi est venue compléter des initiatives réglementaires locales visant à limiter l'usage du plastique, dans les gouvernorats d'Alexandrie (1er mars 2019), de Port Saïd (1er avril 2019), du Sud Sinaï (1er juin 2019) et du Nord Sinaï (1er avril 2019).

Toutefois, sa mise en œuvre reste pour l'instant freinée par l'absence d'un corpus complet de décrets d'application, qui nécessite un accord de plusieurs ministères. L'ambition affichée par le gouvernement est ciblée à ce stade sur la restriction de l'usage des sacs en plastique à usage unique, avec un objectif ambitieux de 100 par habitant par an en 2025 (contre une consommation annuelle estimée de 14 milliards par an soit 127 par habitant) et 50 en 2030. Pour atteindre cet objectif, deux mesures principales sont avancées : une augmentation de l'épaisseur des sachets plastiques à 50 microns, pour inciter à sa collecte et son réemploi et une interdiction de sa distribution gratuite dans le commerce, initialement dans les grandes enseignes, avant sa généralisation à l'ensemble de la filière et potentiellement à d'autres secteurs d'activité.

Les infrastructures de collecte et de traitement des déchets

Le système de collecte des déchets est dual, avec une forte présence du secteur informel. Les Zabbalines, du quartier des chiffonniers du Caire prendraient en charge près de 50 % des déchets municipaux du Caire, avec une tendance à privilégier les quartiers aisés. Pour étendre la couverture du territoire, après avoir encouragé l'intervention d'entreprises internationales dans les années 2000, l'État égyptien a conclu une série de contrats avec des entreprises privées de gestion des déchets qui se rémunèrent via une taxe appliquée sur la facture d'électricité (pour le Caire Ertekaa Integrated Services & Waste Recycling et Enviro Master Environmental Services). Toutefois, les taux de collecte restent faibles : en 2019 le taux moyen est de 55,4 % selon le ministère de la planification, avec des écarts importants entre zones urbaines et zones rurales, où, pour certaines, la collecte ne dépasserait pas 20 %.

Au-delà de la collecte, l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets, reposant sur le secteur formel et informel, est à renforcer. Sur le plastique, il existe des centaines de structures de recyclage du plastique, tant dans le secteur formel qu'informel. Toutefois, celles-ci se concentrent essentiellement sur les plastiques à forte valeur marchande (e.g. bouteille en plastique), avec une qualité limitée du recyclage, en raison notamment de l'absence de tri des déchets qui limite la valorisation des produits recyclés, notamment en vue d'une réintroduction dans le cycle alimentaire. Seules quelques structures, comme Bariq proposent aujourd'hui du R'Pet, c'est à dire du PET (matériau composant les bouteilles d'eau) fabriqué à 100 % à partir de matières issues du recyclage, permettant une boucle circulaire (cycle « bottle to bottle »), mais dont une grande partie de sa production serait destiné à l'export. D'autres acteurs pourraient toutefois s'engager à moyen terme en raison de la potentielle évolution du cadre réglementaire européen sur le plastique.

Une amorce de transformation des acteurs économiques

Un secteur économique important, avec des premières incitations à la transformation

L'économie du plastique est un secteur majeur en Égypte, notamment en matière d'emplois. Selon les chiffres fournis lors de l'ouverture du salon Plastex de janvier 2024, ce secteur comprendrait 4 890 entreprises et emploierait 524 000 personnes (hors secteur informel). Le secteur pétrochimique représente 12 % de la production industrielle égyptienne et la production plastique constitue également une source importante de devises étrangères, avec un montant d'exportation s'élevant à 2,6 Md USD en 2021, dont 30 % vers l'Europe (+69 % par rapport à 2018). Toutefois, l'Égypte enregistre un déficit dans ses échanges internationaux de plastique, notamment du fait des importations massives de polymères.

Pour développer des pratiques plus vertueuses de l'industrie plastique ou des alternatives au plastique, des premières initiatives sont mises en place. En 2022, un décret du premier ministre relatif à la loi sur l'investissement de 2017 prévoit un régime d'incitation fiscale pour les alternatives aux sacs à usage unique, alternatives qui restent à compléter. En janvier 2023, le ministère de l'environnement a signé un accord avec la JICA japonaise portant sur un don de 3,2 M EUR dont l'un des volets est dédié au soutien aux PME de la chaîne de valeur du plastique afin de renforcer leur capacité à adopter les pratiques de l'économie circulaire. A ce stade, il existe certes quelques start-ups proposant des alternatives (Earthly, Drumstick design), des innovations en termes de recyclage (Tilestic) ou des plastiques dits « biodégradables » (Natrify), mais leur production reste, à ce stade, marginale.

Des initiatives du secteur privé dans des secteurs clés

Plusieurs projets sont menés en la faveur de la réduction de l'empreinte plastique des acteurs économiques actifs en Égypte. A ce stade on peut noter l'engagement, en 2021, dans une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) volontaire, d'un groupe d'entreprises composé de Pepsico, Nestlé, Procter and Gamble, Unilever et Al-Ahram beverages, s'appuyant sur un système de paiement digitalisé impliquant le secteur informel, avec près de 90 000 T de PET qui auraient ainsi été recyclés. Dans le prolongement, la mise en place d'une filière REP obligatoire, qui concernerait les emballages, prévu dans la loi de 2020 serait d'actualité, avec le lancement prochain d'un potentiel appel d'offre.

Le secteur du tourisme s'intéresse également au sujet. Un écolabel « Green Star Hotel (GSH) » a été créé dont l'un des axes est la réduction du plastique et qui compte 183 hôtels certifiés. Par ailleurs, certaines entreprises internationales se mobilisent, notamment les entreprises françaises, à l'instar de Carrefour qui a supprimé la distribution gratuite de sacs plastique à usage unique depuis fin novembre 2023 à Sharm El Sheikh et Hurghada ou encore Decathlon, qui a notamment organisé à un événement à la résidence de France le 5 mars sur les emballages durables réunissant acteurs publics et privés, dans la dynamique impulsée par le club développement durable coordonné par le service économique qui a supprimé le plastique pour l'importation de tongs. Cet engagement est encouragé car s'inscrit dans le cadre des objectifs « durables » de ces groupes. Il participe aussi d'un début de conscientisation sur les enjeux plastiques, avec une mobilisation des associations locales (Banlastic, Verynile, Hepca, Greenish), à travers des actions de menées parfois conjointement avec le ministère de l'environnement (ex : nettoyage de plage, collecte de bouteille plastique dans le Nil, atelier de sensibilisation en milieu scolaire).

Alexandra LAMOTTE, conseillère régionale développement durable

Indicateurs

		Egypte				Afrique du Nord et Moyen-Orient			
PIB nominal (2023)		398,4 Md USD				3803,1 Md USD			
Dont (2022) :	Services	62,7 %				-			
	Industrie	26,5 %				-			
	Agriculture	10,8 %				-			
PIB / Habitant		3 770 USD (2023)				10 933 USD (2022)			
Taux de croissance réel		2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2021	2022	2023	2024
				(p)	(p)				(p)
Déficit budgétaire (en % du PIB)		6,7 %	3,8 %	3,0 %	4,7 %	4,0 %	5,6 %	2,0 %	2,9 %
Excédent primaire		-6,2 %	-7,8 %	-8,4 %	-7,3 %	-2,2 %	3,1 %	-0,4 %	-1,3 %
Solde courant (en % du PIB)		1,3 %	1,7 %	2,1 %	2,3 %	-1,0 %	3,9 %	0,7 %	0,3 %
Taux d'inflation (% annuel)		-3,5 %	-3,0 %	-2,5 %	-2,4 %	4,1 %	10,2 %	5,2 %	4,6 %
Dettes publiques (en % du PIB)		8,5 %	23,5 %	32,2 %	19,9 %	14,0 %	14,4 %	17,5 %	15,0 %
Dettes externes (en % du PIB)		88,5 %	88,3 %	85,5 %	83,5 %	52,1 %	43,9 %	43,3 %	40,9 %
Taux de chômage (2022, OIT)		32,8 %	35,8 %	34,8 %	32,6 %	56,3 %	48,2 %	46,1 %	45,0 %
		6,3 %				11,0 %			

Balance des paiements	En Md USD	2020/21	2021/22	2022/23
	Exportations totales (biens)	28,7	43,9	39,6
	Importations totales (biens)	70,8	87,3	70,8
	Transferts de travailleurs expatriés	31,4	31,9	22,1
	Flux entrants nets d'IDE	5,2	8,9	10
	Solde compte de capital et financier	23,4	11,8	9,9
	Solde	1,9	-10,5	0,9
Secteur bancaire (décembre 2023)	Crédit à l'économie (en % des dépôts)	54,0 %		
	Fonds propres (en % du total des actifs)	6,9 %		
	Créances douteuses (en % des prêts totaux)	3,0 %		
Notations	Agences de notation	Moody's : Caa1 avec perspective positive (mars 2024)		
		S&P : B- avec perspective positive (mars 2024)		
		Fitch : B- avec perspective stable (novembre 2023)		

Sources : ministère de la Planification, ministère des Finances, Banque mondiale, Banque centrale d'Égypte, FMI, OIT, SE du Caire

Indicateurs trimestriels		T1 2021/22	T2 2021/22	T3 2021/22	T4 2021/22	T1 2022/23	T2 2022/23	T3 2022/23	T4 2022/23	T1 2023/24
Comptes externes en Md USD	Solde commercial	-11,1	-10,6	-11,8	-9,9	-9,1	-8	-8	-7,6	-7,9
	<i>dont hydrocarbures</i>	-0,1	2,2	2,1	0,3	-0,1	-0,1	-0,1	-1,3	-1,3
	Balance des services	2,9	2,7	2,3	3,2	4,1	3,6	3,6	7,4	-5,2
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,8	3	2,4	2,5	4,1	2,9	2,9	3,3	4,5
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,68	1,69	1,7	1,9	2	2,2	2,2	2,5	2,4
	Transferts diaspora (nets)	8,1	7,4	8	8,3	6,4	5,5	5,5	4,6	4,5
	Compte courant	-4	-3,8	-5,8	-3,0	-3,2	-3,5	-3,5	0,6	-2,8
	Compte de capital et financier	6	5,4	-0,6	9,9	4,4	5,3	5,3	0,9	1,8
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,7	1,6	4,1	1,6	3,3	2,2	2,2	2,1	2,3
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	3,6	-6,1	-14,7	-3,7	-2,2	-0,4	-0,4	-0,3	-0,5
	Balance des paiements	0,3	-0,3	-7,2	-3,3	0,5	-0,3	-0,3	0,6	0,3

Indicateurs mensuels 2023		Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Inflation (g.a..) en %	Inflation urbaine	35,6	36,5	37,4	38	35,8	34,6	33,7	29,8	35,7
	Inflation sous-jacente	41	40,7	40,4	39,7	38,1	35,9	34,2	29,0	35,1
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	18,25	19,25	19,25	19,25	19,25	19,25	19,25	21,25	27,25
	Taux de refinancement	19,25	20,25	20,25	20,25	20,25	20,25	20,25	22,25	28,25
Taux de change Au dernier jour du mois	EGP pour 1 EUR	33,6	34	33,6	32,6	32,7	33,7	34,0	33,4	33,5
	EGP pour 1 USD	30,9	30,9	30,9	30,9	30,9	30,9	30,9	30,9	30,9
Réserves officielles (en Md USD) à la fin du mois		34,8	34,9	34,9	35	35,1	36,5	35,22	35,25	35,31

Sources : ministère de la Planification, ministère des Finances, Banque mondiale, Banque centrale d'Égypte, FMI, OIT, SE du Caire

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique du Caire.

Rédaction : Pascal Furth, Anaïs Boitiere, Sarah Jicquel, Alexandra Lamotte, Pierre-Antoine Costantini, Alice Regnier, Diane Boyer.

Abonnez-vous : écrivez un courriel à diane.boyer@dgtresor.gouv.fr